

DELIBERATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D199

Séance du 28 octobre 2010 - Convocation du 21 octobre 2010

Compte rendu affiché le 5 novembre 2010

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Patrick RACHAS

Présents :

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIEN, Mme RIVE-OLLIVIER, Mme GOYON, M. CLARET, Mme MARMONIER, M. GOJON, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mlle COIN, M. FODDIS, M. MACHURAT, Mme BARTHOD, M. MARTIN-RABAUDE, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. CHATUT par M. RODRIGUEZ, M. AUROY par M. BUFFARD, M. VALETTE par M. CHRETIEN, Mlle FERNANDES par Mlle COIN, Mlle ROGER par Mme GOYON, M. DESBOIS par M. MARTIN-RABAUDE.

| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|----|
| En exercice | 29 |
| Présents | 22 |
| Votants | 28 |
| Exprimés | 28 |

Objet : Budget Supplémentaire 2010

Le Budget Supplémentaire est une décision modificative qui prend en compte des éléments nouveaux intervenus depuis le vote du Budget Primitif.

Comme le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire doit être équilibré par section et le vote est effectué par chapitre.

Une présentation détaillée du Budget Supplémentaire 2010 a été faite lors de la Commission des Finances du 21 octobre 2010.

Le Budget Supplémentaire est proposé en équilibre suivant le détail joint.

Le Conseil Municipal :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République,
- VU la norme comptable M14,
- VU le Budget Primitif 2010,
- VU l'avis de la Commission des Finances en date du 21 octobre 2010,
- **ADOpte le Budget Supplémentaire 2010 comme présenté et voté en équilibre comme suit : 99 121.00 € en section de fonctionnement (unanimité) et 47 968.00 € en section d'investissement (22 votes pour et 6 abstentions),**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,
Neuville, le 28 octobre 2010
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 04/11/2010
- Publication ou affichage le 04/11/2010
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 4 novembre 2010
Jean-Claude OLLIVIER, Maire.